

N°2023-053

URBANISME – Avis sur l'opération envisagée par la CCTVL – Acquisition par la voie de l'expropriation  
d'Activités Les Varigoins**N° 2023-053****URBANISME – Avis sur l'opération envisagée par la CCTVL  
– Acquisition par la voie de l'expropriation de parcelles  
situées sur la Parc d'Activités Les Varigoins**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h00, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Carl LEQUERTIER, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Joël GIRARD

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 21

**Excusés :**

Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER,

**Pouvoirs :**

Jean-Marc MASSE ..... à Isabelle BRIARD  
Marie-Françoise QUERE ..... à Serge LEBRUN  
Daniel BOCQUET ..... à Pascal FOULON  
Charline MARTINEAU ..... à Bruno GUITTARD  
Christine ADRIAN ..... à Sylvie CLERC  
Sébastien GALERON ..... à Dominique RENAULT  
Jean-Luc FOURNIER ..... à Joël GIRARD

**Secrétaire auxiliaire :** Marceau LE DREF

N°2023-053

URBANISME – Avis sur l'opération envisagée par la CCTVL – Acquisition par la voie de l'expropriation de parcelles situées sur la Parc d'Activités Les Varigoins

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 324-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

Vu la qualité d'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

Vu le courrier de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 25 mai 2023, sollicitant l'avis de la commune sur l'opération de portage envisagée ;

Vu les pièces transmises à l'appui de la demande d'avis ;

Considérant que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sollicite l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de Saint-Ay, dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités Les Varigoins comprenant la création d'un nouvel accès, d'intérêt intercommunal, pour les véhicules d'incendie et de secours et la réalisation de travaux de viabilisation ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, aucune opération de l'EPFLI ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue ;

Considérant que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a, par courrier en date du 25 mai 2023, demandé l'avis de la commune sur cette opération de portage ;

Considérant que les parcelles concernées sont cadastrées en section UI n°1082, 1080, 1067, 1042, 1057 et en section AUI n°1085, 1084, 1017, 1019, 1021, 1034, 1031, 879 et illustrées en annexe 1 ;

***M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;***

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet d'extension du Parc d'Activités Les Varigoins situé à Saint-Ay, mené par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document afférent ;
- **DE NOTIFIER** La présente délibération à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

**13 JUIN 2023**



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le

**13 JUIN 2023**

**13 JUIN 2023**

Commune de Saint-Ay – Conseil municipal du 09 juin 2023